



**MATIERE POUR LA FORMATION DE BATELIER
(COURS DE PREPARATION A L'EXAMEN)**

CHAPITRE A - Connaissances professionnelles générales pour l'obtention des certificats de conduite A et B

Partie 1 - Matières communes pour l'obtention des certificats de conduite A et B

1. Navigation

- a) Connaissance exacte des règles de route sur les voies d'eau intérieures notamment du « Règlement général des voies navigables du Royaume » et du Code européen des voies de navigation intérieure (CEVNI) y inclus la signalisation et le balisage des voies navigables ainsi que les règles concernant la navigation au radar.
- b) Connaissance des caractéristiques générales des principales voies d'eau intérieures du point de vue géographique, hydrologique, météorologique et morphologique.
- c) Détermination de la route, imprimés et publications nautiques, systèmes de balisage.

2. Manœuvre et conduite du bateau

- a) Gouverne du bateau, compte tenu de l'influence du vent, du courant, du remous et du tirant d'eau en vue d'une flottabilité et d'une stabilité suffisantes.
- b) Rôle et fonctionnement du gouvernail et de l'hélice.
- c) Manœuvre d'ancrage et d'amarrage dans toutes les conditions.
- d) Manœuvres dans l'écluse et dans les ports, manœuvres en cas de rencontre et de dépassement.

3. Construction et stabilité du bateau

- a) Connaissance des principes fondamentaux de la construction des bateaux en relation surtout avec la sécurité des passagers, de l'équipage et du bateau.
- b) Connaissance élémentaire de la directive n° 82/714/CEE du Conseil du 4 octobre 1982 établissant les prescriptions techniques des bateaux de la navigation intérieure, transposée par l'arrêté royal du 1er juin 1993 établissant les prescriptions techniques des bateaux de la navigation intérieure.
- c) Connaissance élémentaire des principaux éléments de la structure des bateaux.
- d) Connaissance théorique des règles de stabilité et concernant la flottabilité ainsi que leur application pratique, notamment la navigabilité.

4. Machines du bateau

- a) Connaissance élémentaire de la construction et du fonctionnement des machines afin d'assurer leur bonne marche.
- b) Commande et contrôle du fonctionnement des machines principales et auxiliaires, conduite à tenir en cas de panne.

5. Chargement et déchargement

- a) Utilisation des échelles de tirant d'eau.
- b) Détermination de la capacité de chargement à l'aide du certificat de jaugeage.
- c) Opérations de chargement et de déchargement, arrimage de la cargaison (plan d'arrimage).

6. Conduite en cas de circonstances particulières

- a) Principes fondamentaux de la prévention des accidents.
- b) Mesures à prendre en cas d'avarie, d'abordage et d'échouage, y compris le colmatage des

brèches.

c) Utilisation d'outils et de matériel de sauvetage.

d) Premiers secours en cas d'accident.

e) Prévention des incendies et utilisation des installations et des dispositifs de lutte contre l'incendie.

f) Prévention de la pollution des voies d'eau.

Partie 2 - Matières supplémentaires pour l'obtention du certificat de conduite A

1. Navigation

a) Connaissance exacte des règles de route sur les voies d'eau à caractère maritime, notamment du « Règlement pour la navigation sur l'Escaut maritime inférieur », du « Règlement de police de l'Escaut maritime inférieur » et du Règlement international pour prévenir les abordages en mer.

b) Connaissance élémentaire du « Règlement de police et de navigation pour la mer territoriale belge, ports et plages du littoral belge ».

c) Connaissance des caractéristiques générales des principales voies d'eau à caractère maritime du point de vue géographique, hydrologique, météorologique et morphologique.

d) Droites de position du bateau et positions du bateau, utilisation de cartes marines, aides à la navigation, procédures de contrôle du compas et bases des conditions des marées.

2. Construction et stabilité du bateau

Equipement supplémentaire sur les voies d'eau à caractère maritime.

3. Conduite en cas de circonstances particulières

Conditions particulières du sauvetage de personnes, du bateau et de la cargaison sur les voies d'eau à caractère maritime, survie en mer.

CHAPITRE B - Connaissances professionnelles obligatoires pour le transport de personnes

1. Connaissances sommaires des prescriptions techniques concernant : la stabilité des bateaux à passagers en cas d'avarie, le compartimentage étanche, le plan du plus grand enfoncement.

2. Premiers secours en cas d'accidents.

3. Préventions des incendies et dispositifs de lutte contre l'incendie.

4. Utilisation des moyens et du matériel de sauvetage.

5. Mesures à prendre pour la protection des passagers en général, et notamment en cas d'évacuation, d'avarie, d'abordage, d'échouage, d'incendie, d'explosion et autres situations de panique.

6. Connaissance des consignes de sécurité (issues de secours, passerelle, utilisation du gouvernail de secours).